

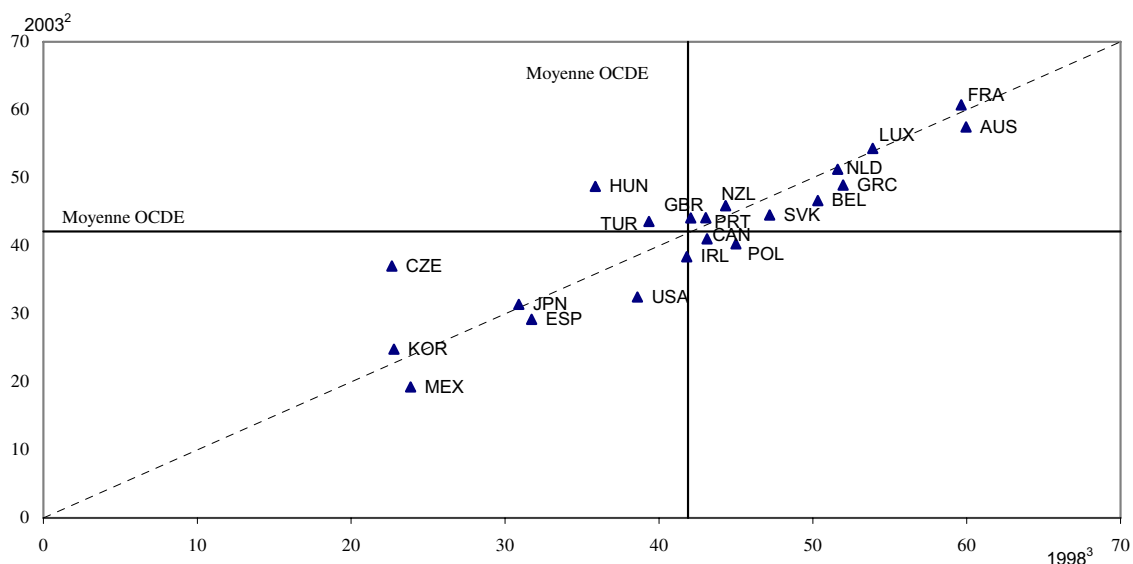
ANNEXE

INDICATEURS DE POLITIQUE STRUCTURELLE

Graphique A.1. Coût de la main-d'œuvre

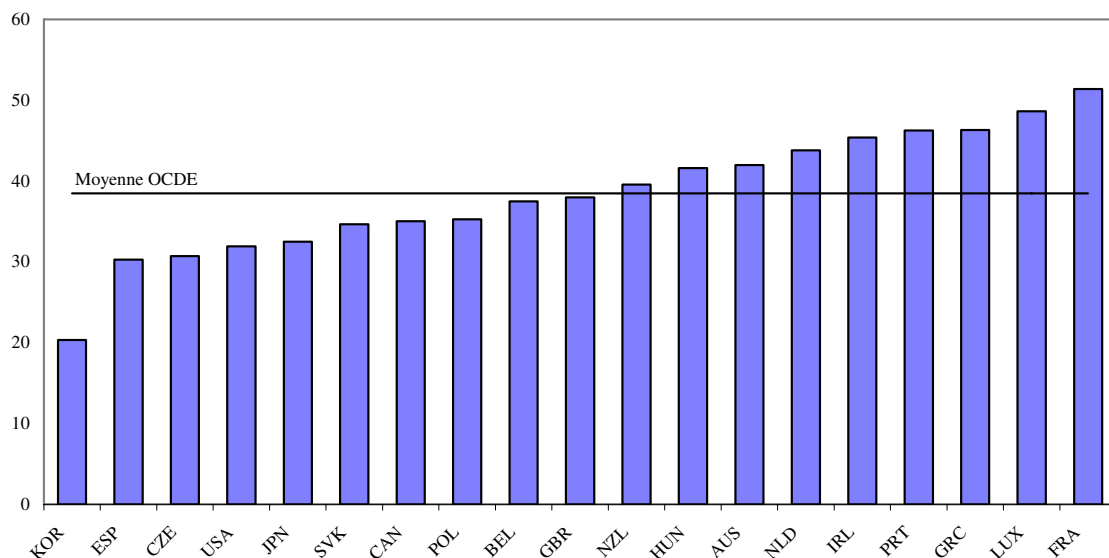
A. Salaires minimums¹

En pourcentage du salaire médian



B. Coût minimum de la main-d'œuvre en 2003²

En pourcentage du coût de main-d'œuvre pour l'ouvrier moyen



1. Les pays manquants ne possèdent pas de salaire minimum légal.

2. 2002 pour la France, la Grèce, la Hongrie et le Portugal.

3. 2000 pour l'Irlande, la République slovaque et le Royaume-Uni.

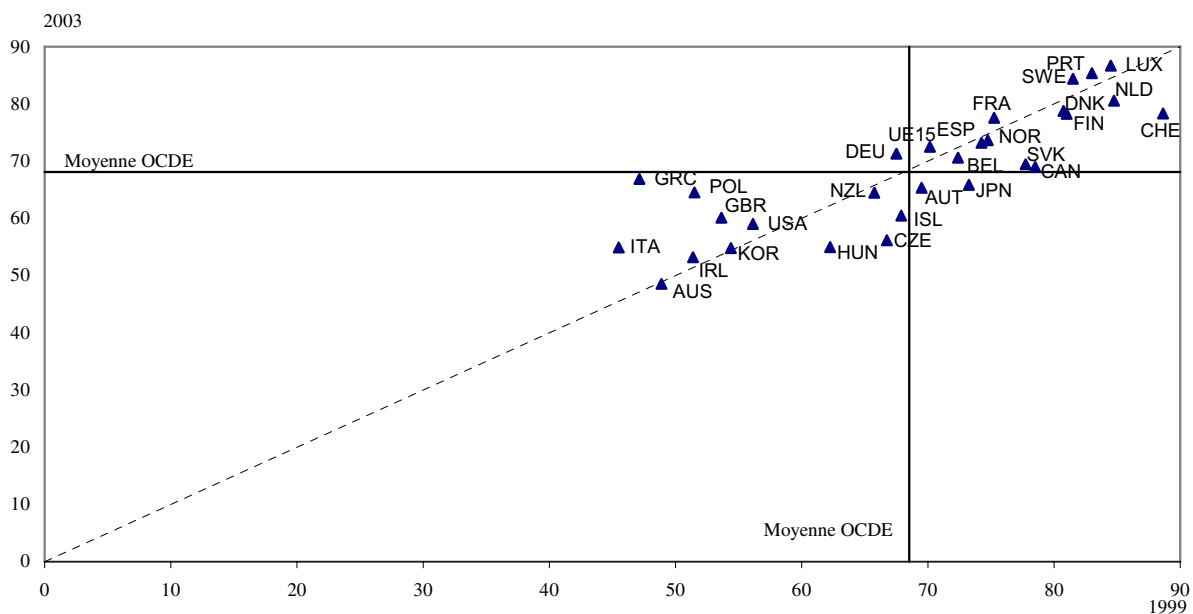
4. Le coût de la main-d'œuvre est égal au salaire plus les cotisations patronales de sécurité sociale.

Source: Graphique A : OCDE, *Statistiques de la population active*, 2005 ; graphique B : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2005 et OCDE, Base de données des impôts sur les salaires.

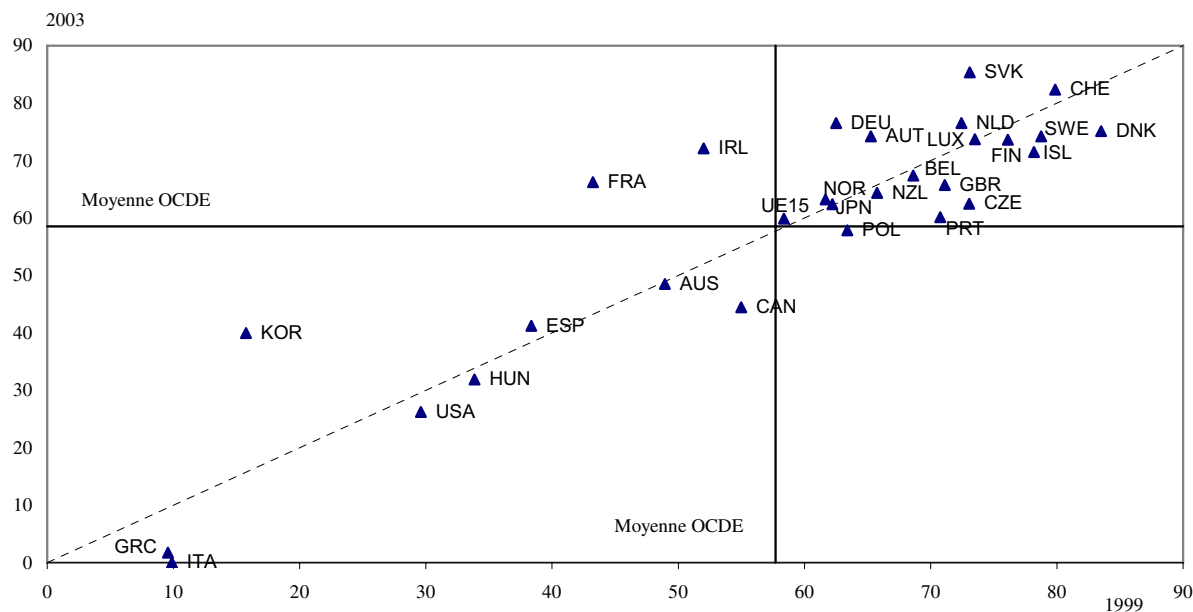
Graphique A.2. Chômage : taux nets de remplacement^{1,2}

En pourcentage du salaire

A. À court terme (première année)



B. À long terme (au bout de cinq ans)



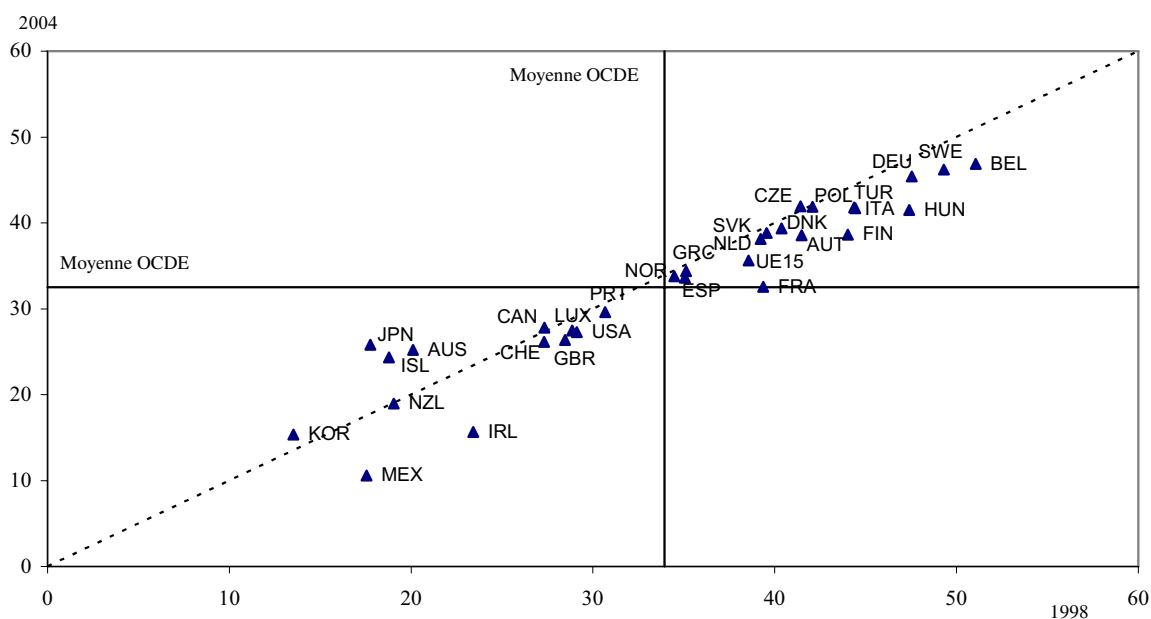
1. Moyenne des taux de remplacement pour les chômeurs qui percevaient 67 % et 100 % du salaire de l'ouvrier moyen lorsqu'ils ont perdu leur emploi.

2. La comparabilité dans le temps des taux nets de remplacement peut être compromise par des changements de méthodologie ou de définition entre deux périodes.

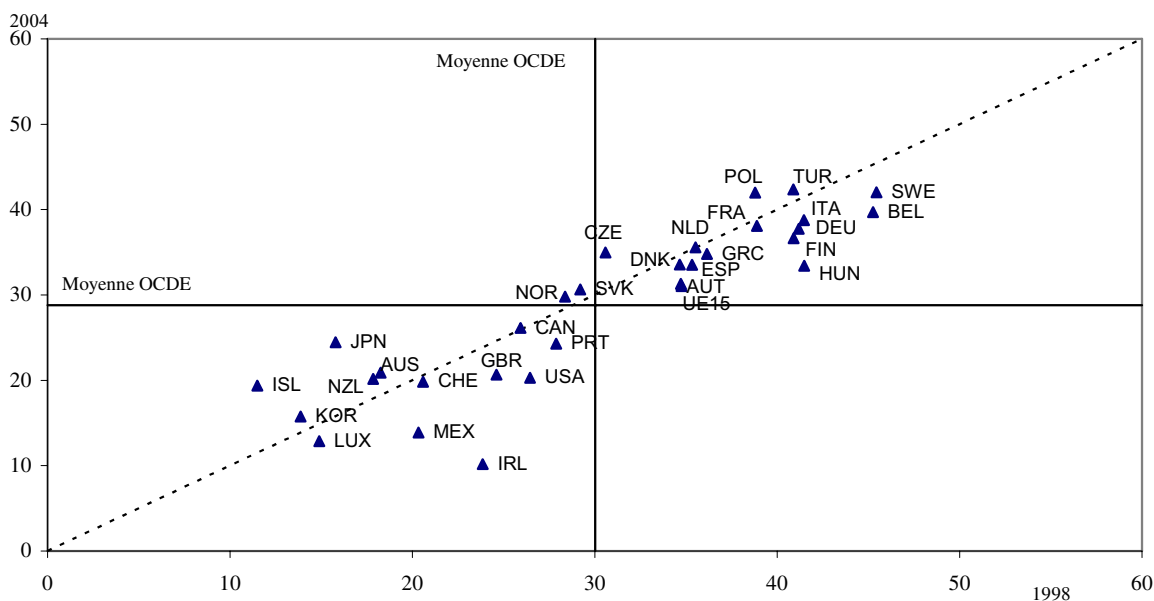
Source: OCDE, Base de données des prestations et des salaires.

Graphique A.3. Coin fiscal moyen¹
 En pourcentage de la rémunération totale du travail

A. 67 % du salaire de l'ouvrier moyen²



B. 100 % du salaire de l'ouvrier moyen³



1. Différence entre la rémunération totale versée par l'employeur et le salaire net, en pourcentage de la rémunération totale. Sont donc prises en compte à la fois les cotisations patronales de sécurité sociale et les cotisations salariales.

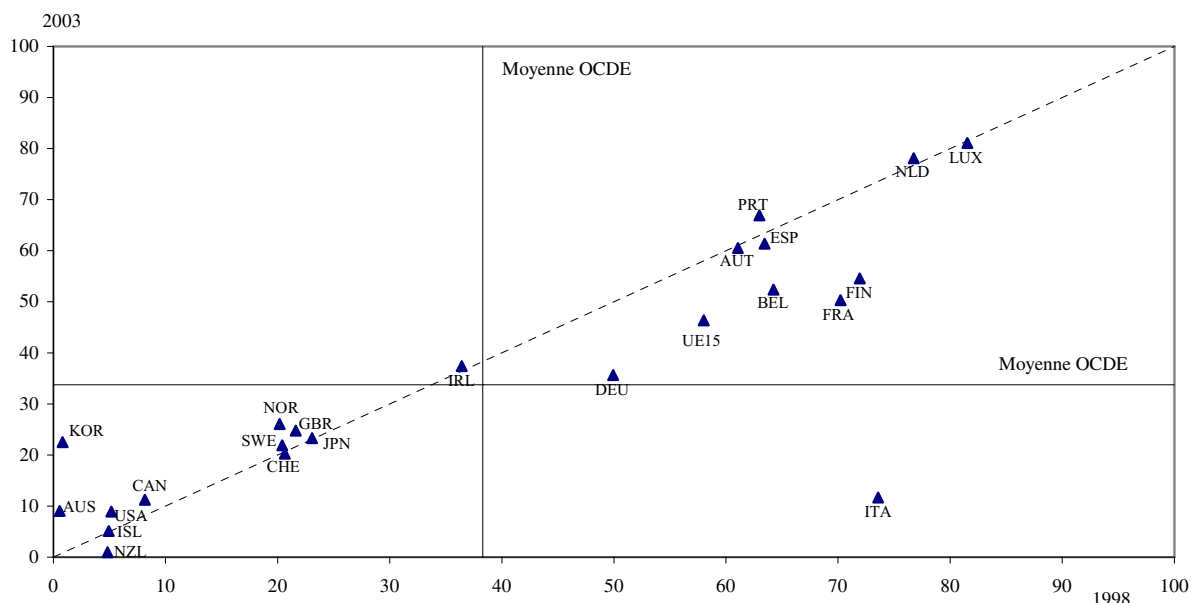
2. Célibataire sans enfant.

3. Couple avec deux enfants, moyenne de trois situations familiales.

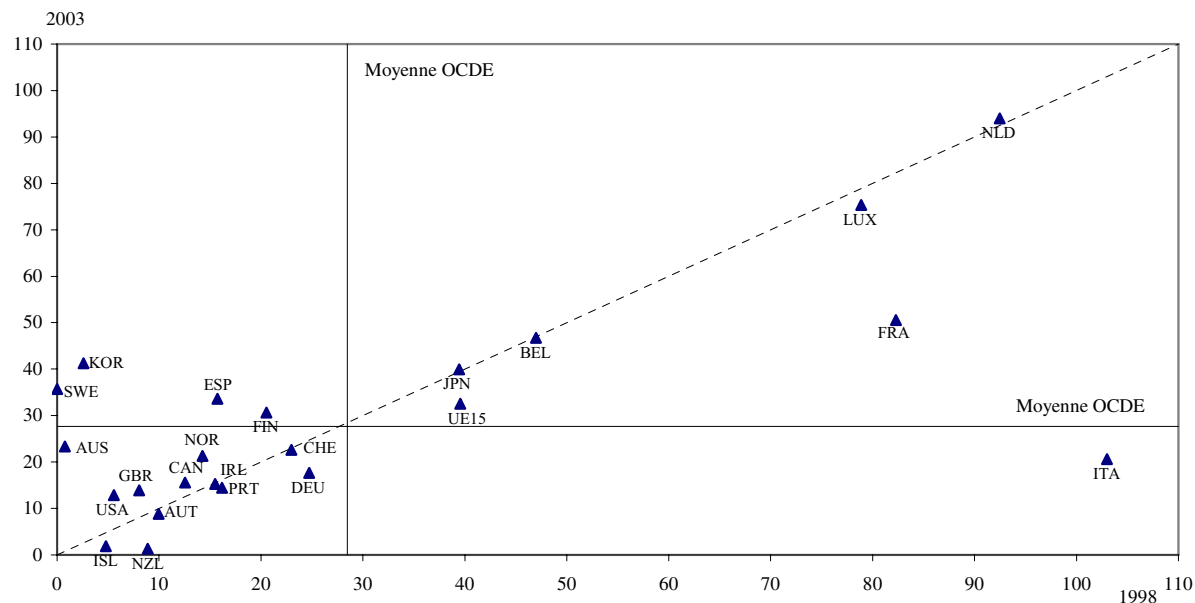
Source: OCDE, Base de données des impôts sur les salaires.

Graphique A.4. Fiscalité du travail
En pourcentage du salaire de l'ouvrier moyen

A. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité : retraite anticipée^{1,2}



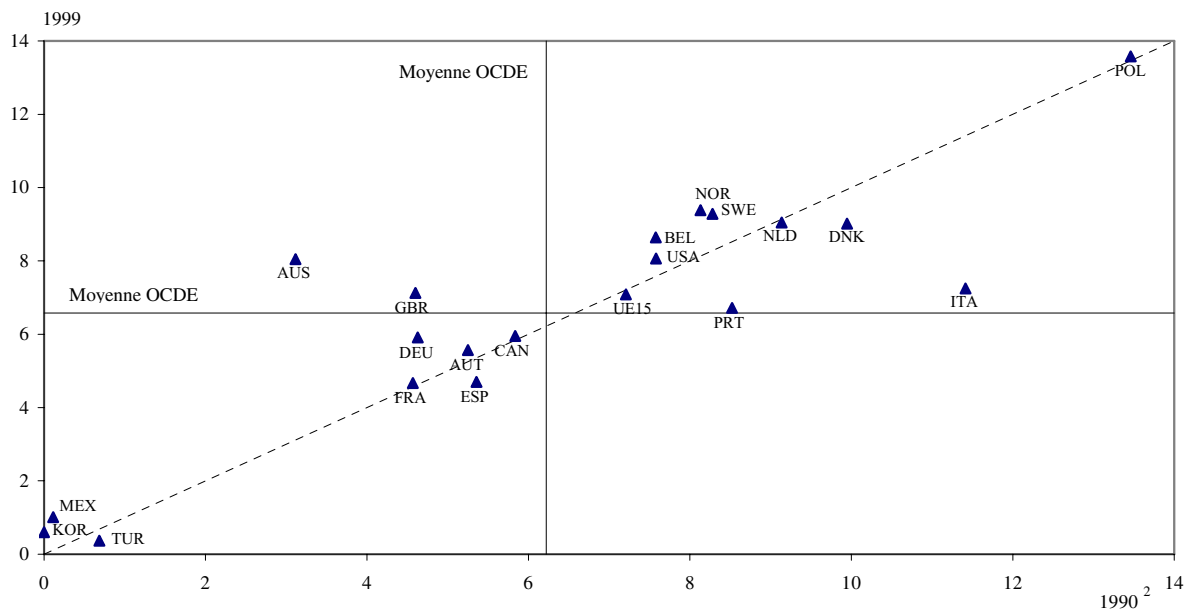
B. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité : pension de vieillesse^{2,3}



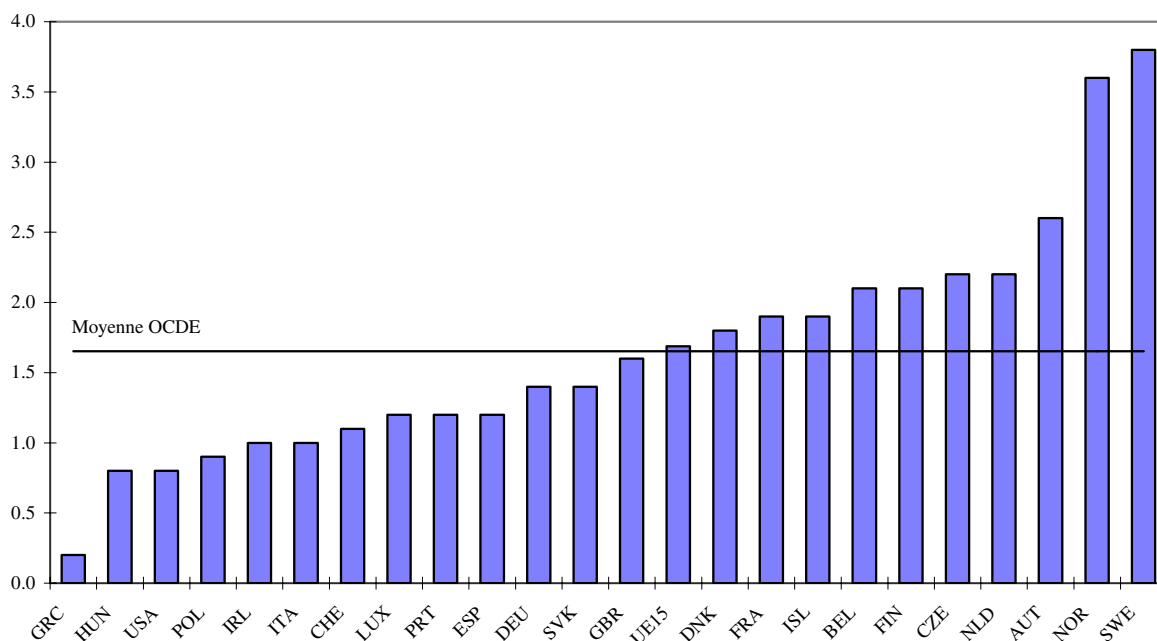
1. Impôt implicite moyen sur la poursuite de l'activité dans le cadre d'une retraite anticipée, pour les personnes âgées de 55 et de 60 ans.
 2. UE15, à l'exclusion du Danemark et de la Grèce.
 3. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité dans le cadre d'une retraite normale, pour les personnes âgées de 60 ans.
 Source: OCDE, Réformes économiques, Objectif croissance, 2005.

Graphique A.5. Garantie de ressources : régimes d'invalidité et de congé maladie

A. Pourcentage de la population d'âge actif sans emploi qui perçoit des prestations d'invalidité¹



B. Nombre de semaines perdues pour congé maladie en 2002³



1. UE15, à l'exclusion de la Grèce, de l'Irlande et du Luxembourg.

2. 1995 pour l'Autriche, le Mexique et la Pologne.

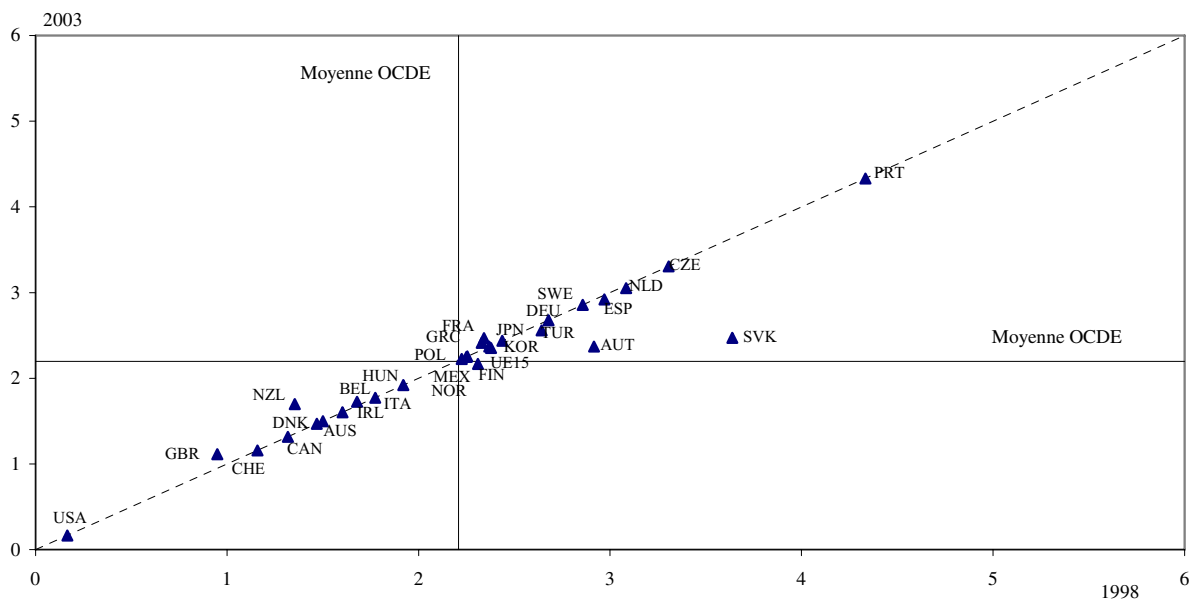
3. Il est possible que le chiffre indiqué pour les États-Unis ne soit pas strictement comparable dans la mesure où il provient d'une source différente et se réfère à l'année 2003.

Source: Graphique A : OCDE, *Transformer le handicap en capacité*, 2003 et *National Compensation Survey* pour les États-Unis; graphique B : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2004.

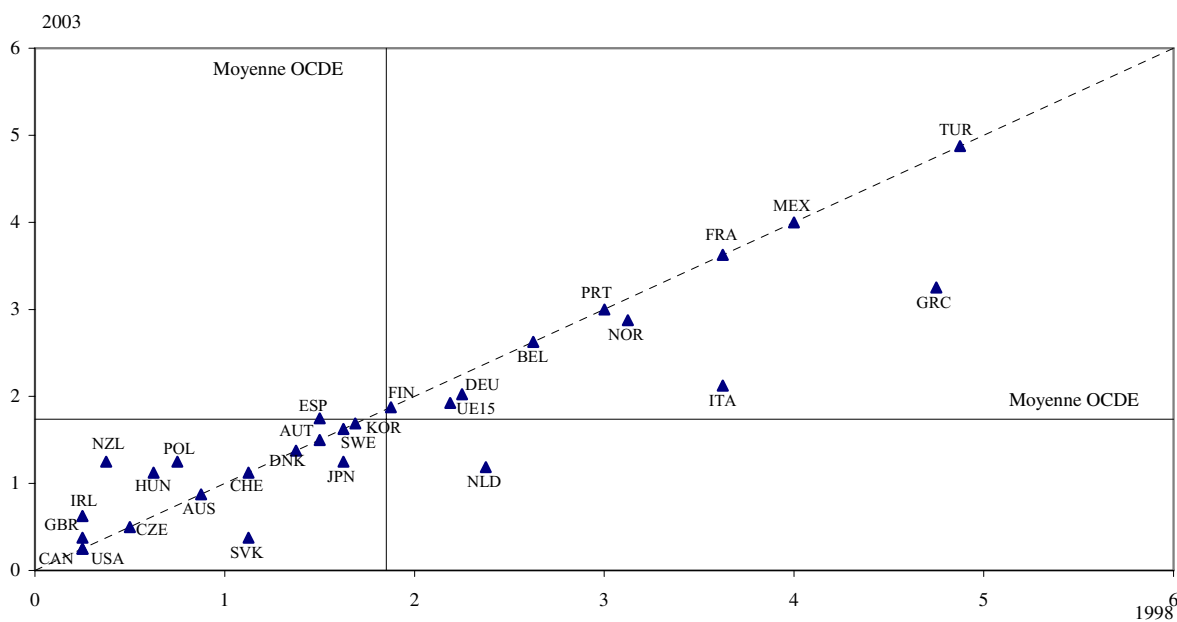
Graphique A.6. Législation sur la protection de l'emploi

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Rigueur de la législation sur la protection de l'emploi pour l'emploi régulier¹



B. Rigueur de la législation sur la protection de l'emploi pour l'emploi temporaire^{1,2}

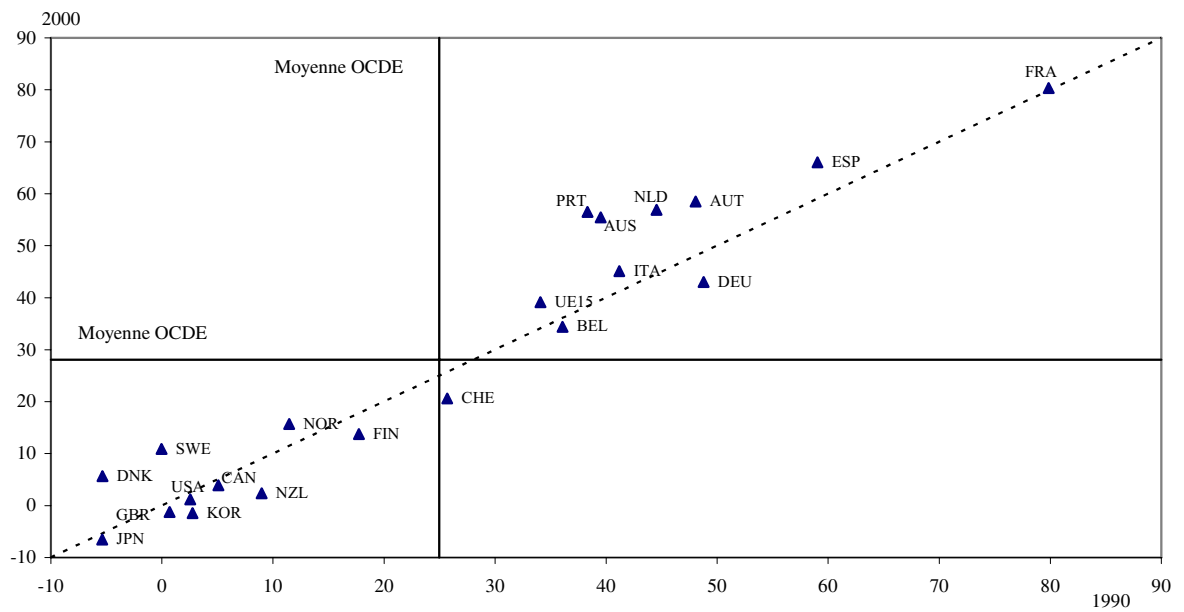


1. UE15, à l'exclusion du Luxembourg.

2. Pour l'Espagne, le chiffre indiqué diffère de celui qui figure dans l'édition 2004 des *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE, en raison d'une réévaluation de la réglementation applicable dans ce domaine.

Source: Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2004.

Graphique A.7. Différence entre les taux de couverture des conventions collectives et les taux de densité syndicale^{1,2}



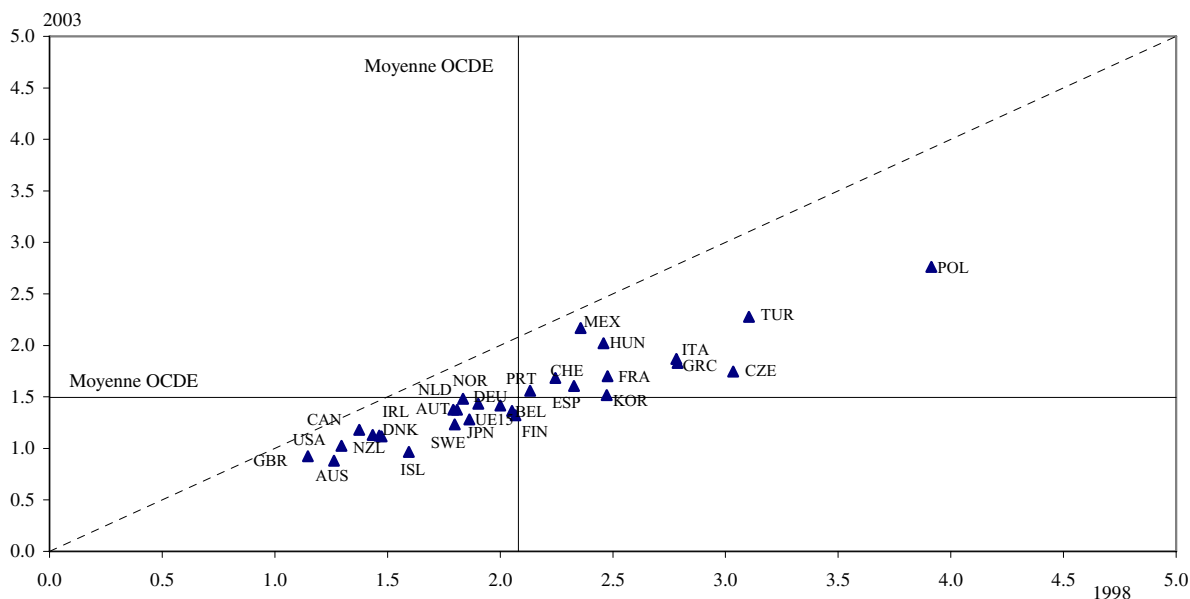
1. Le taux de couverture des conventions collectives est égal au pourcentage de travailleurs couverts par une convention collective, qu'ils soient ou non syndiqués. La densité syndicale est égale au pourcentage de salariés adhérant à un syndicat. Chaque point de données du graphique correspond à la différence arithmétique simple entre les deux pourcentages.

2. Pour la densité syndicale, les années prises en compte au lieu de 2000 sont respectivement 1998 pour l'Espagne et 2001 pour la Suisse.

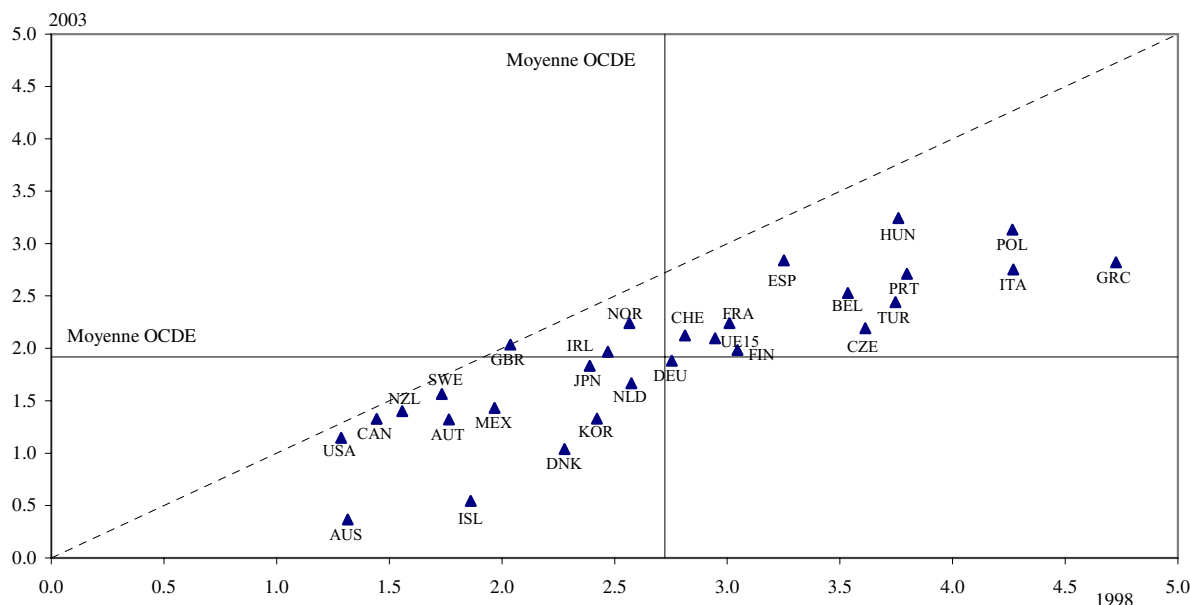
Source: Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2004.

Graphique A.8. Réglementation des marchés de produits
 Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Rigueur de la réglementation des marchés de produits dans l'ensemble de l'économie¹



B. Rigueur de la réglementation ayant un impact sur les comportements économiques^{1,2}



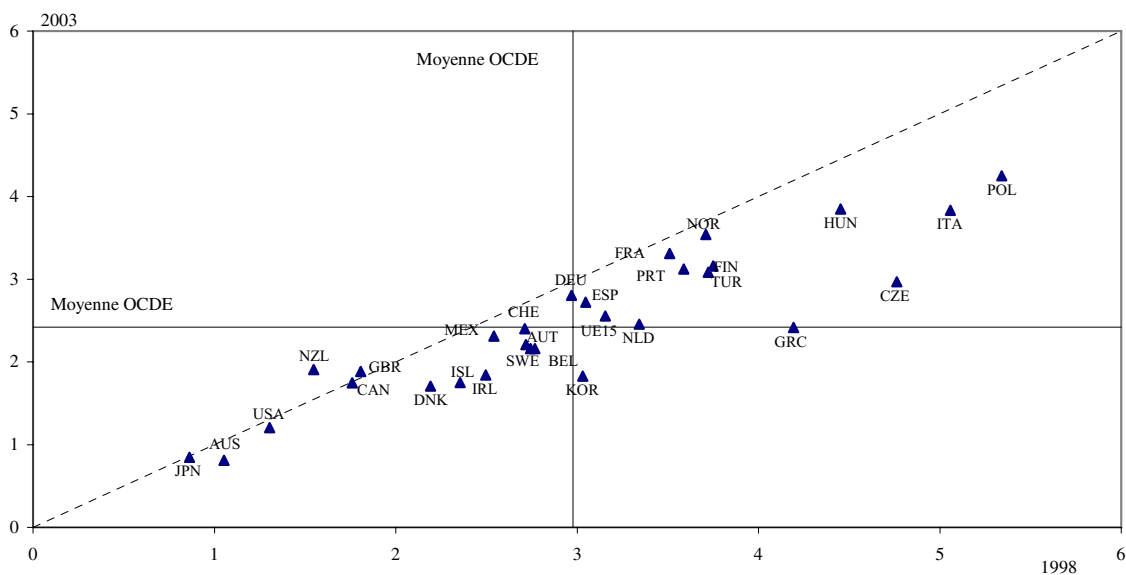
1. UE15, à l'exclusion du Luxembourg.

2. La réglementation économique comprend toutes les dispositions législatives et réglementaires affectant la gouvernance privée et la concurrence sur les marchés de produits, tels que les contrôles étatiques et les obstacles juridiques à l'entrée sur les marchés concurrentiels.

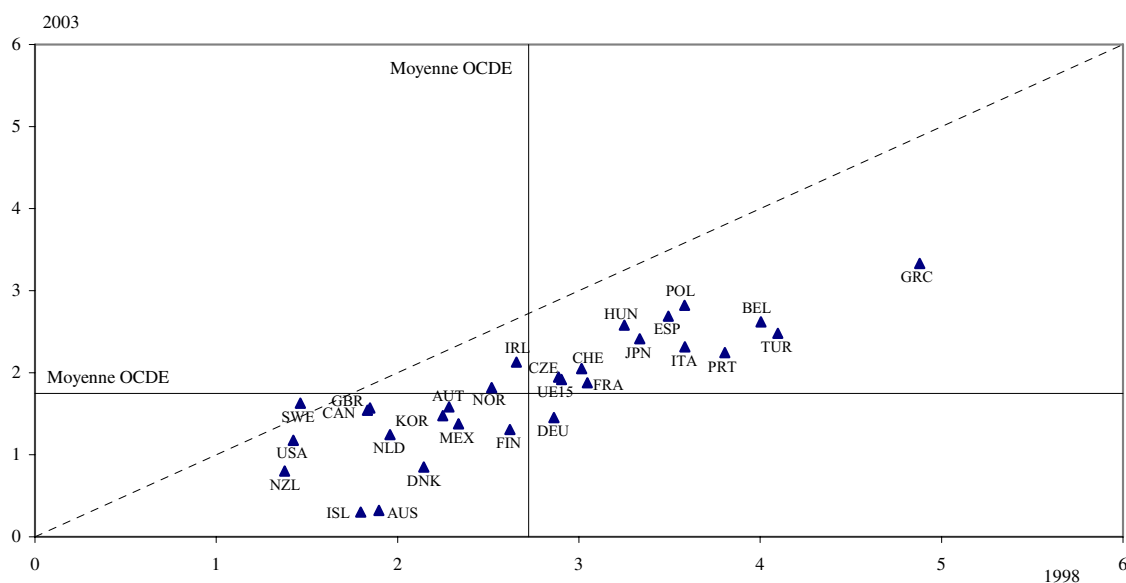
Source: OCDE, Réformes économiques, Objectif croissance, 2005.

Graphique A.9. Contrôle étatique sur les activités des entreprises
 Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Étendue des participations publiques^{1,2}



B. Fardeau réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises^{1,3}



1. UE15, à l'exclusion du Luxembourg.

2. Recouvre le champ et la taille du secteur des entreprises publiques, ainsi que le contrôle direct étatique sur les entreprises industrielles et commerciales (par le biais de droits de vote ou d'organes d'origine législative). Bien qu'une priorité d'action ait été sélectionnée sur la base de cet indicateur pour la République slovaque, ce pays ne figure pas dans ce graphique, l'observation pour l'année 1998 n'étant pas disponible. La valeur de l'indice pour l'année 2003 est 1.9.

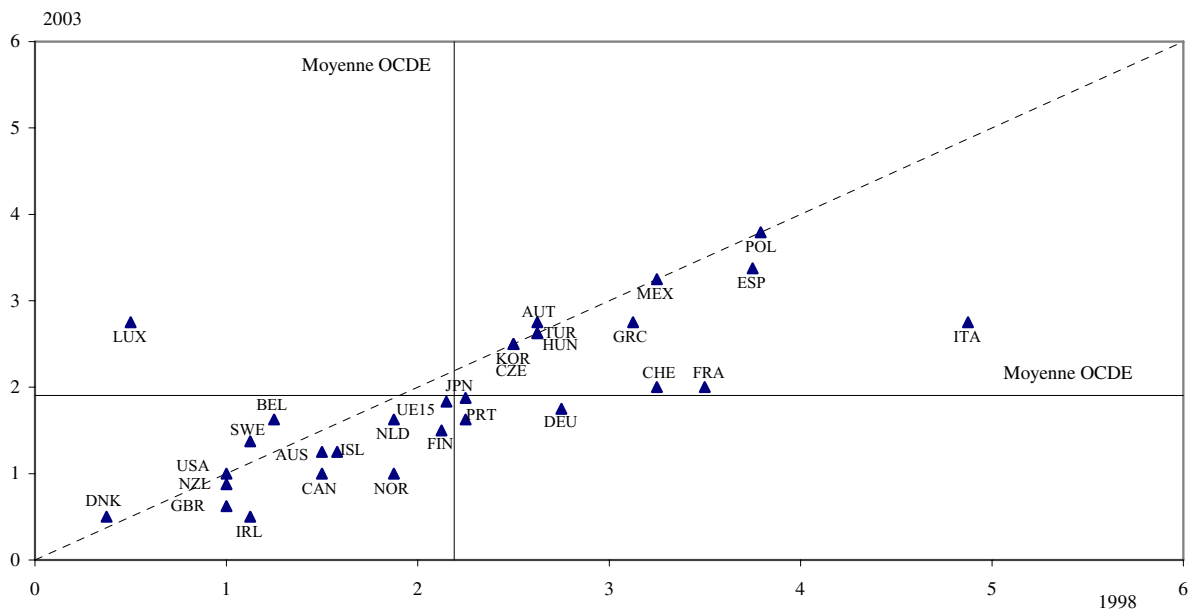
3. Représente l'intervention de l'État dans les activités des entreprises par le biais de mesures de contrôle des prix ou de réglementations impératives.

Source: OCDE, Réformes économiques, Objectif croissance, 2005.

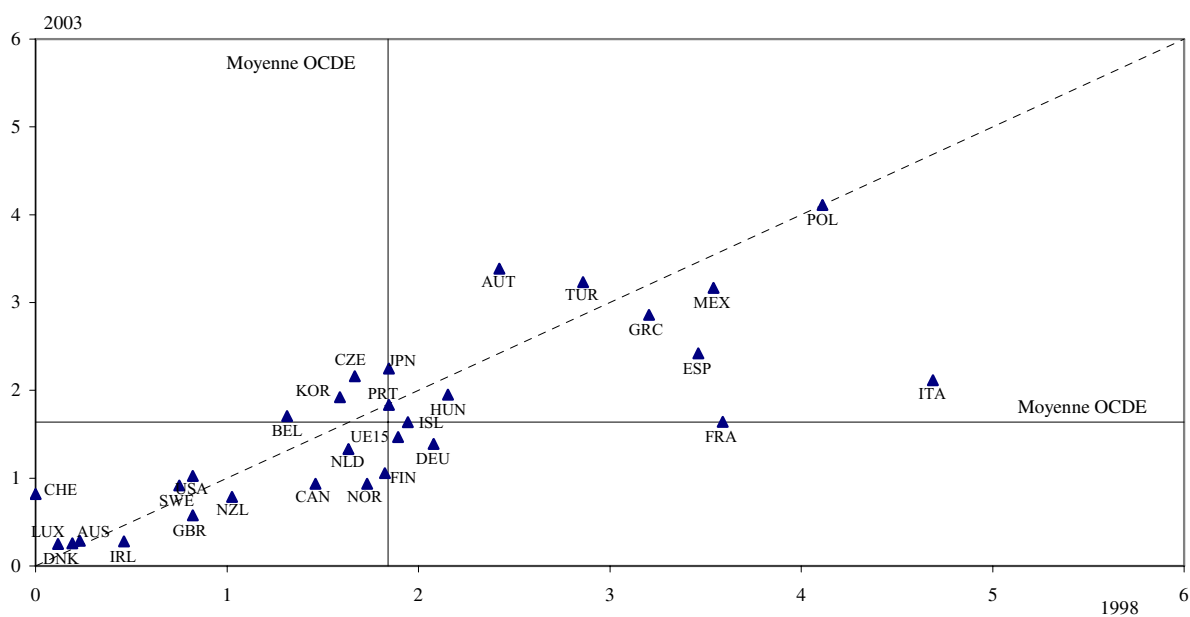
Graphique A.10. Obstacles à l'activité d'entreprise

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Charges administratives pesant sur les sociétés et les créations d'entreprises individuelles



B. Charges administratives pour des secteurs spécifiques

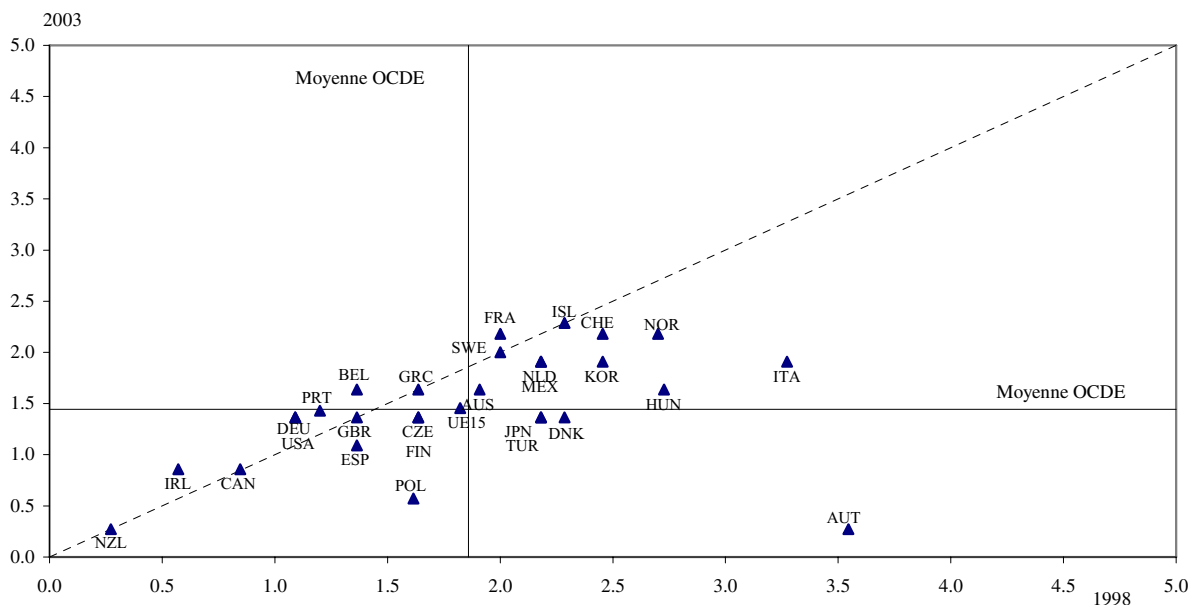


Source: OCDE, Réformes économiques, Objectif croissance, 2005.

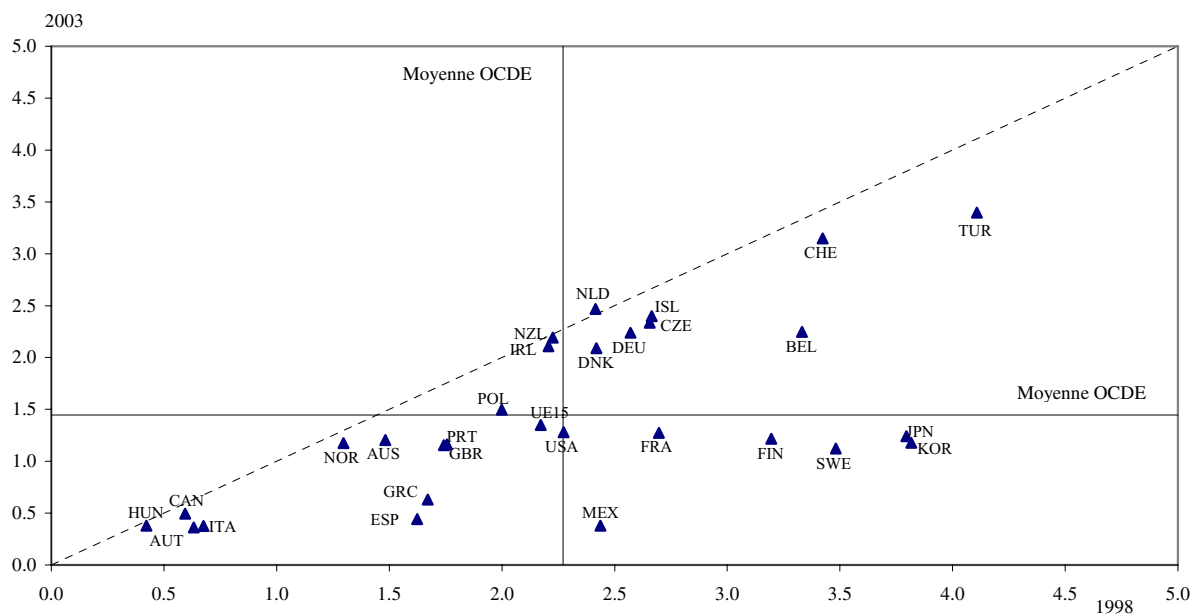
Graphique A.11. Obstacles à l'entrée¹

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Obstacles juridiques à l'entrée dans les différentes branches d'activité



B. Complexité des procédures administratives²



1. UE15, à l'exclusion du Luxembourg.

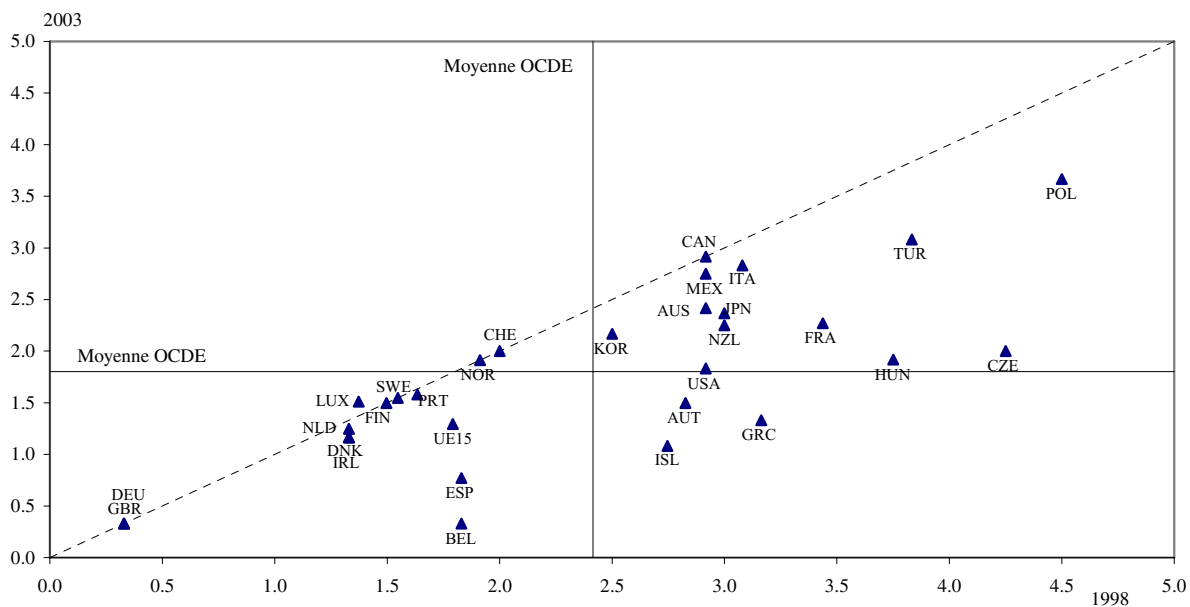
2. Reflète la complexité du processus de communication par les pouvoirs publics des règles et procédures, ainsi que la complexité des systèmes d'autorisations et de permis. Se réfère à l'indicateur de l'opacité réglementaire et administrative.

Source: OCDE, Réformes économiques, Objectif croissance, 2005.

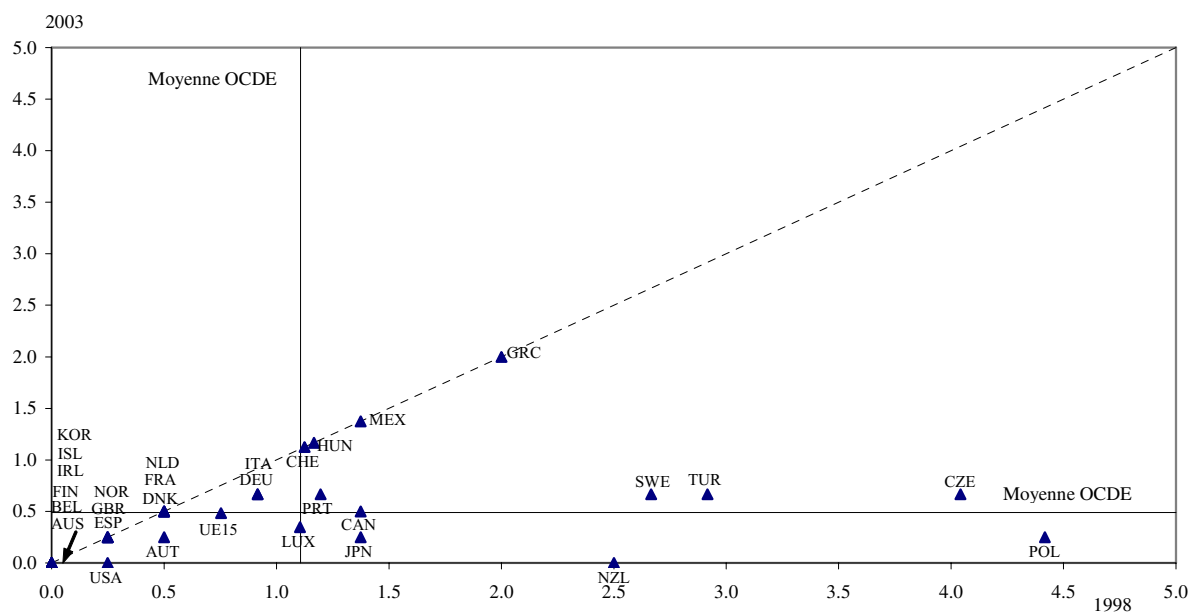
Graphique A.12. Obstacles à l'investissement direct étranger

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Obstacles aux prises de participations



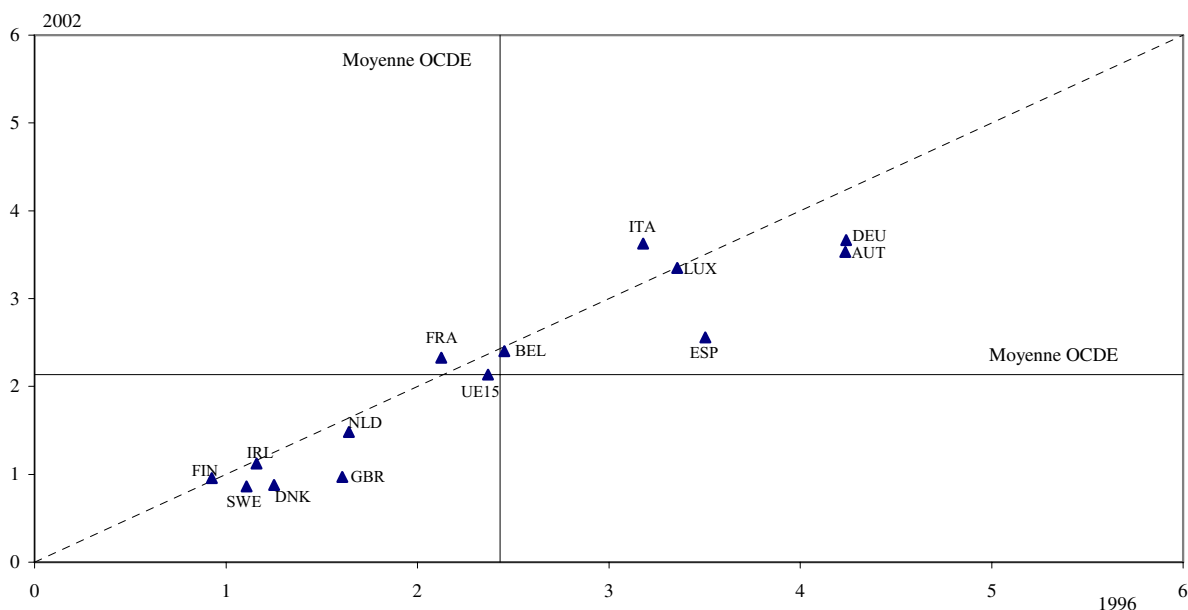
B. Procédures discriminatoires



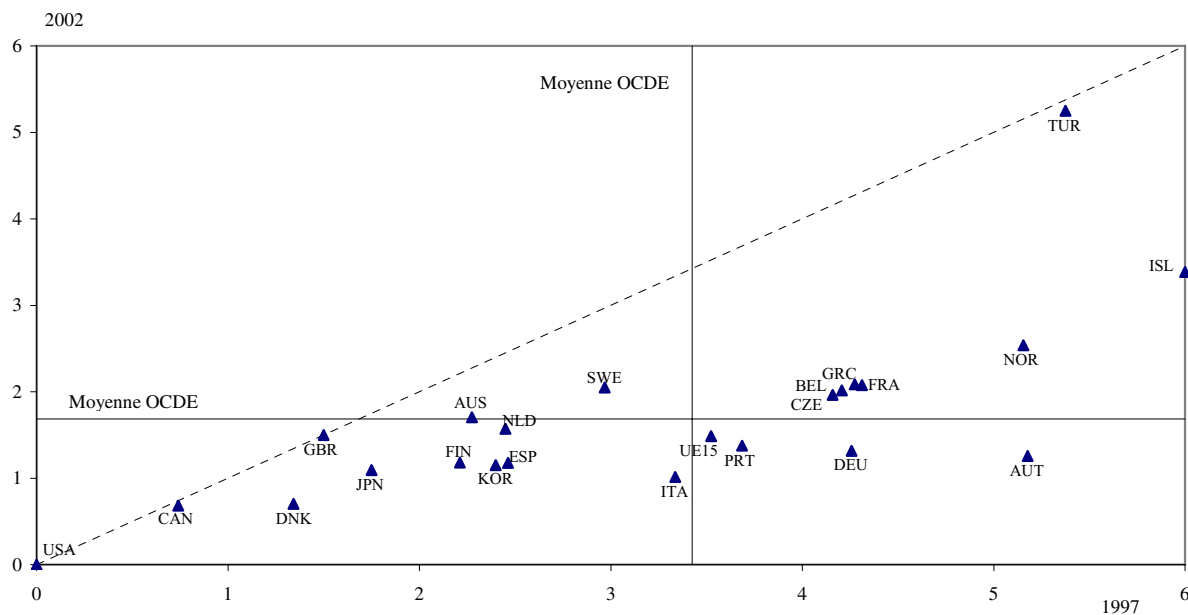
Source: OCDE, Réformes économiques, Objectif croissance, 2005.

Graphique A.13. Réglementation sectorielle
 Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Rigueur de la réglementation des services professionnels ¹



B. Rigueur de la réglementation des télécommunications

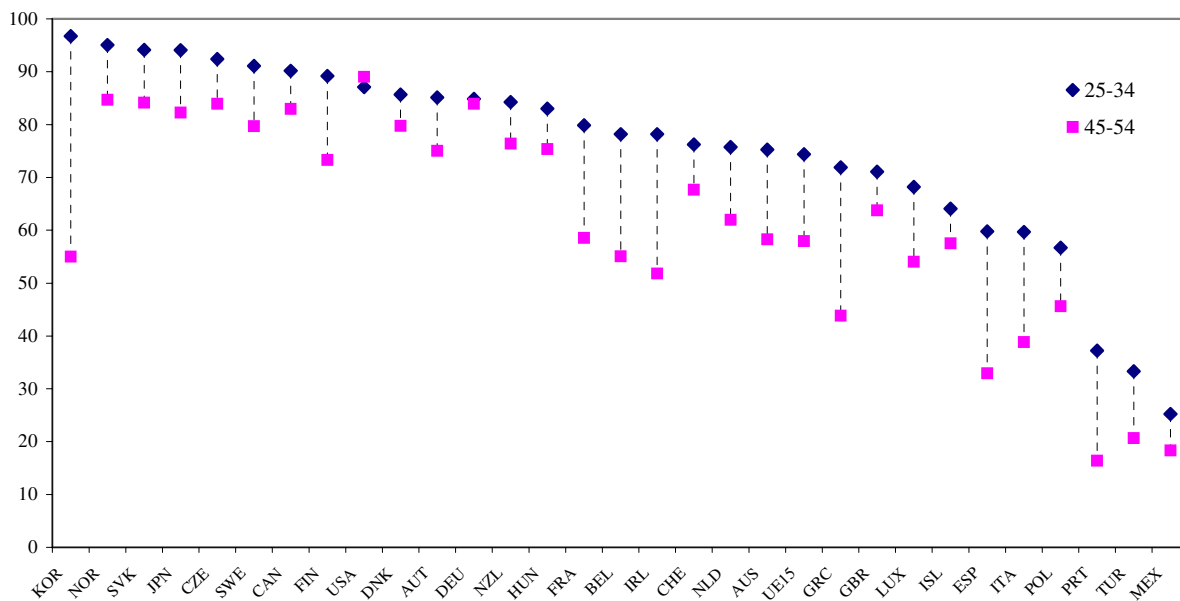


1. Indice de réglementation des services professionnels (services comptables, juridiques, d'ingénierie et d'architecture). Bien qu'une priorité d'action ait été sélectionnée sur la base de cet indicateur pour le Canada et le Japon, ces pays ne figurent pas dans ce graphique, les observations pour l'année 2002 n'étant pas disponibles. Les valeurs des indices le Canada et le Japon pour l'année 1996 sont 2.6 et 3.2, respectivement.
 Source: Commission européenne et OCDE.

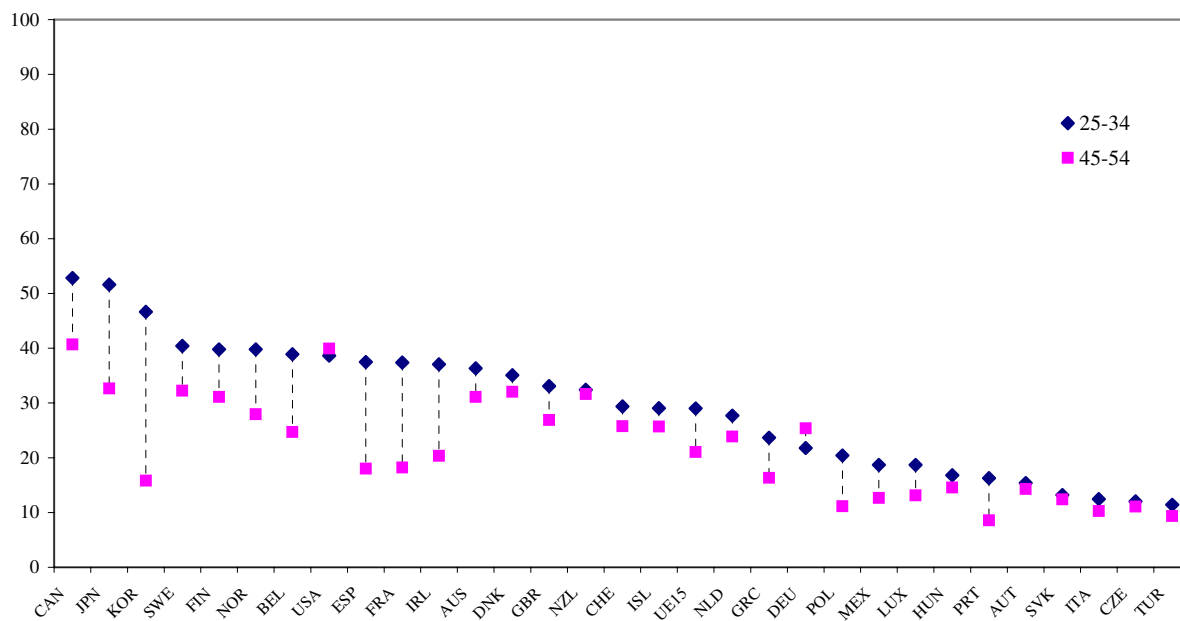
Graphique A.14. Niveaux d'instruction en 2003

Pourcentage de la population de 25 à 34 ans et de 45 à 54 ans

A. Deuxième cycle de l'enseignement secondaire



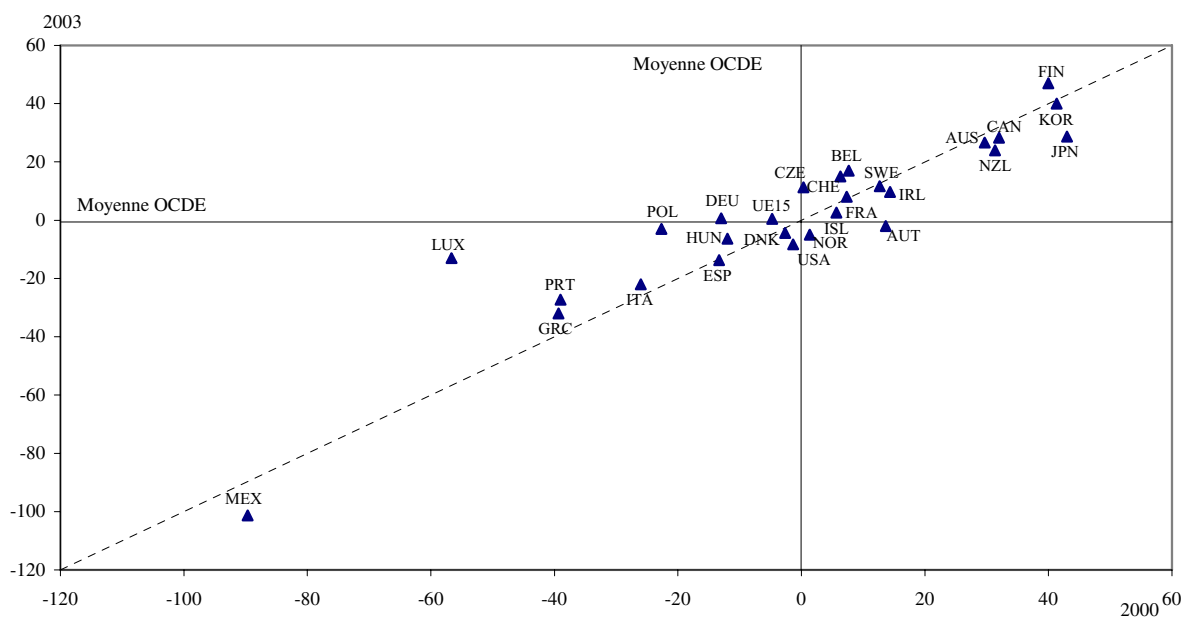
B. Enseignement supérieur



Source: OCDE, Regards sur l'éducation, 2005.

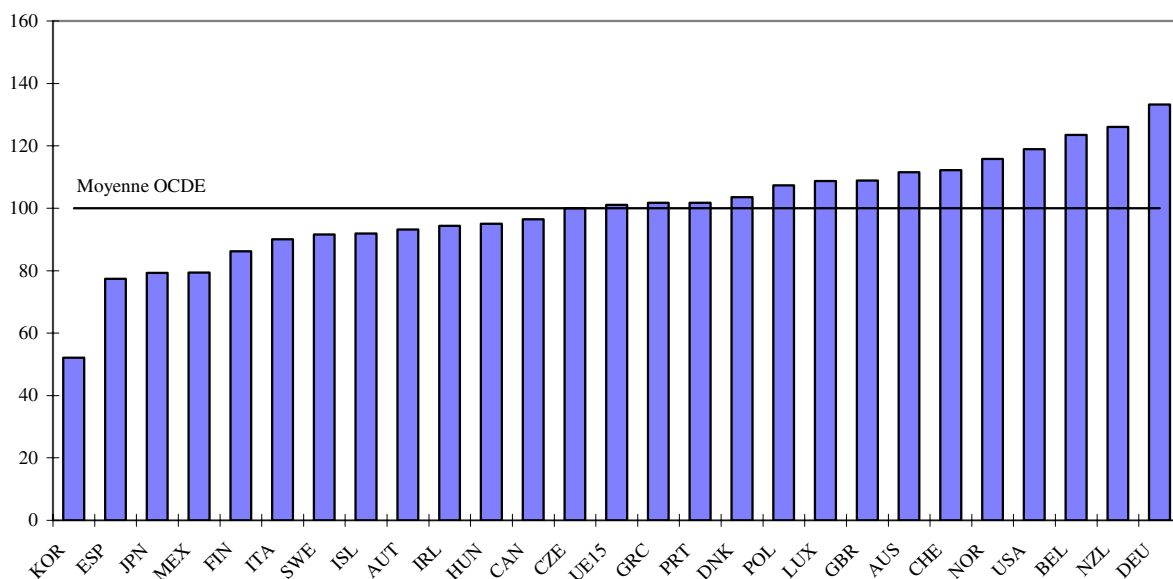
Graphique A.15. Résultats éducatifs

A. Moyenne des scores PISA en lecture, mathématiques et sciences¹



B. Variation des résultats des élèves en 2000

Pourcentage de la variation moyenne des résultats des élèves dans la zone OCDE



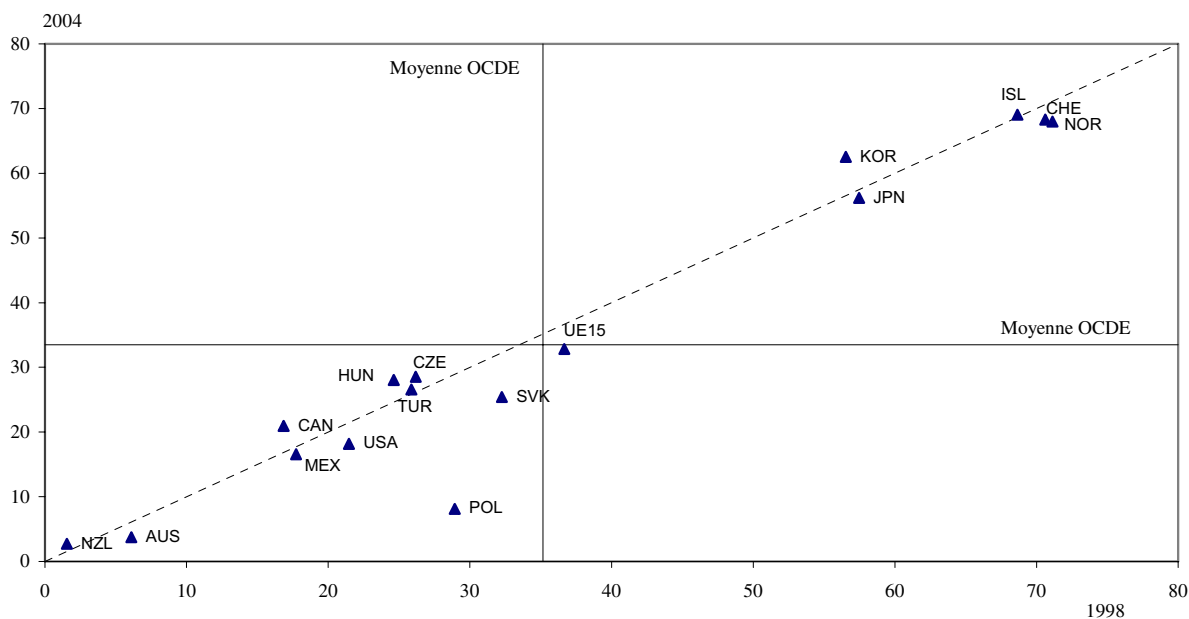
1. PISA: Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

Source: Graphique A : OCDE, Apprendre aujourd'hui, réussir demain, PISA 2003 ; graphique B : OCDE, Connaissances et compétences : des atouts pour la vie, PISA 2000.

Graphique A.16. Obstacles au commerce extérieur

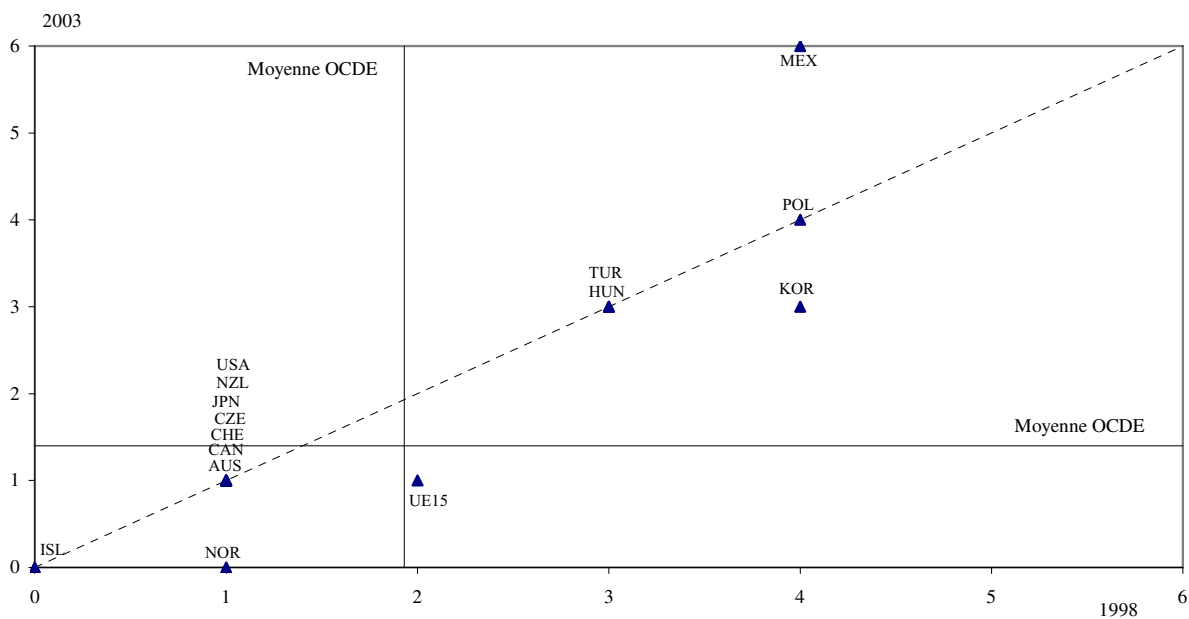
A. Estimation du soutien aux producteurs dans l'agriculture¹

En pourcentage de la valeur totale de la production agricole



B. Importance des droits de douane

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

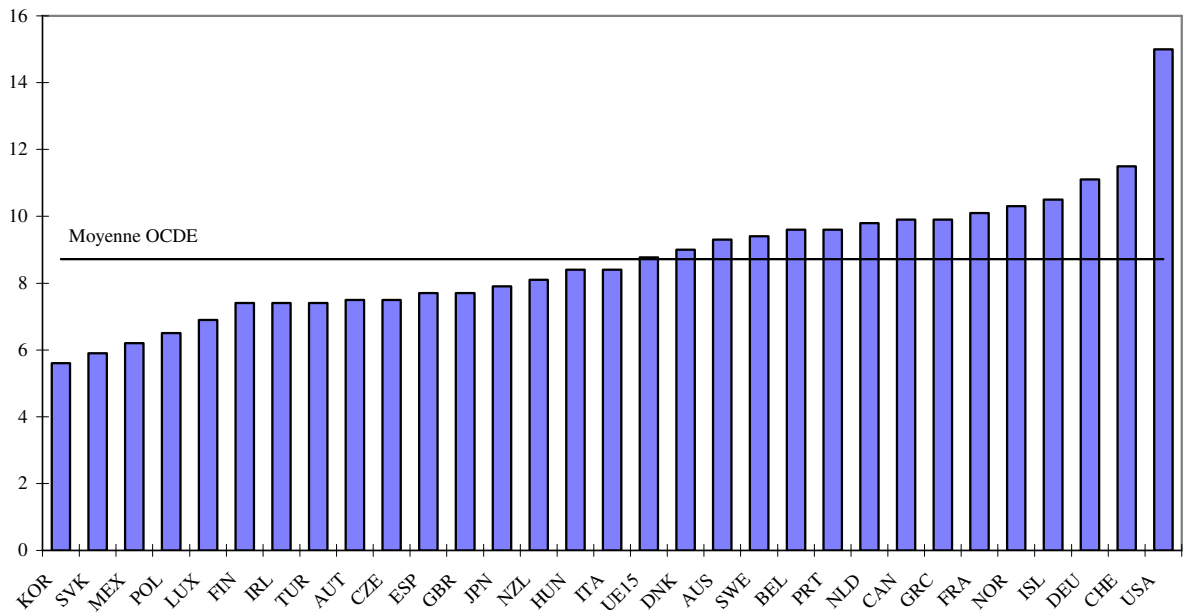


1. Une seule estimation du soutien aux agriculteurs est calculée pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Source: Graphique A : OCDE, Base de données des estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs; graphique B : OCDE, Réformes économiques, Objectif croissance, 2005.

Graphique A.17. Dépenses de santé en 2003¹

Pourcentage du PIB

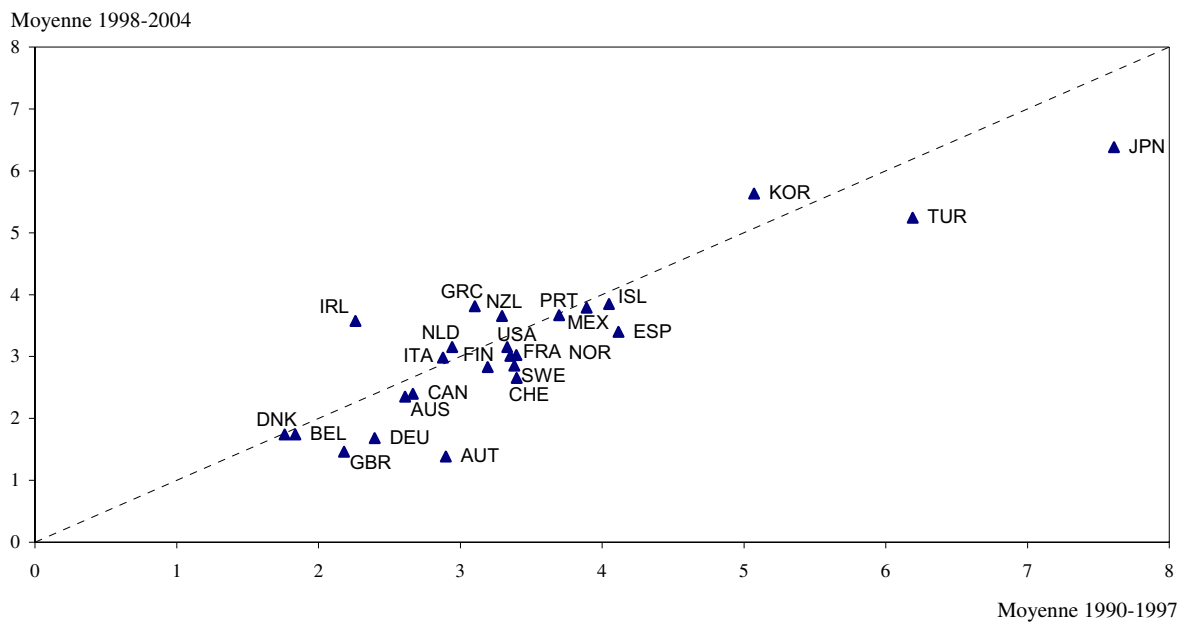


1. 2002 pour l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni.

Source: OCDE, Base de données des dépenses de santé.

Graphique A.18. Investissement public

Pourcentage du PIB



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, n°78.